



Communiqué du 18 janvier 2014

Communiqué relatif à un engagement collectif de conservation des titres de la société

Avec

- . un actionariat familial stable depuis la création de l'entreprise en 1967,
- . une marque forte,
- . des produits leaders,
- . 1150 personnes,
- . 7 sites de production,

Tipiak a su développer une offre originale et qualitative sur ses deux secteurs :

secteur « froid » :

- . produits traiteurs pâtisseries,
- . plats cuisinés surgelés.

secteur « sec » :

- . épicerie,
- . panification.

La société TIPIAK annonce avoir été informée que le 10 février 2014 certains de ses actionnaires ont signé un engagement collectif de conservation de titres souscrit pour l'application de l'article 787 B du Code général des impôts.

L'engagement porte sur 367 315 actions soit environ 40,18 % du capital et des droits de vote de la société TIPIAK au jour de sa signature.

Cet engagement collectif a été conclu pour une durée de 2 ans à compter de son enregistrement, soit jusqu'au 14 février 2016.

Il est précisé que l'engagement collectif de conservation de titres a été signé notamment par les membres suivants du Conseil d'administration de la société TIPIAK :

- Monsieur Hubert Grouès, Président Directeur Général ;
- La société « SOCIETE DE GESTION BILLARD » représentée par Monsieur Hervé Roussel, Administrateur.

NYSE Euronext Paris -
Compartiment C
ISIN FR0000066482
Reuters TIPK.PA
Bloomberg TPK FP

Contact Tipiak :
emmanuelle.pavard@tipiak.fr

www.tipiak.fr

Tipiak, tout est dans la recette